

LE PRIX COURANT

REVUE HEBDOMADAIRE

Commerce, Finance, Industrie, Propriété Foncière, Assurance

Publié par ALFRED et HENRI LIONAIS, éditeurs-proprétaires, au No 25 rue Saint-Gabriel, Montréal, Téléphone Bell Main 2547, Boîte de Poste 917. Abonnements: Montréal et Banlieue, \$2.00; Canada et États-Unis, \$1.50; France et Union Postale, 15 francs. L'abonnement est considéré comme renouvelé, à moins d'avis contraire au moins 15 jours avant l'expiration, et ne cessera que sur un avis par écrit, adressé au bureau même du journal. Il n'est pas donné suite à un ordre de discontinuer tant que les arrérages et l'année en cours ne sont pas payés.

Adresser toutes communications simplement comme suit: LE PRIX COURANT, MONTREAL, Can.

VOL. XXV • VENDREDI, 8 SEPTEMBRE 1899

No 10

LA BANQUE JACQUES-CARTIER

III

La Banque Jacques Cartier a, il n'en faut nullement douter, inspiré sinon fourni l'article intitulé "La Banque Jacques Cartier" qui a paru dans le numéro du *Moniteur du Commerce* daté du 1er septembre.

Il fallait que sa cause fût bien mauvaise pour que cette banque ait été réduite à quémander les services d'un journal qui ne lui a pas ménagé les horions dans le passé. L'oubli des injures, d'une part et l'oubli des poursuites devant les tribunaux, d'autre part, sont des vertus bien évangéliques.

Nous félicitons le *Moniteur du Commerce* et la Banque Jacques Cartier d'avoir eu la force d'âme de les mettre en pratique.

Mais la charité est une autre vertu évangélique, voilà ce que les deux copains d'aujourd'hui auraient dû ne pas oublier.

Si les Directeurs de la Banque Jacques Cartier ont quelque mémoire ils pourraient se souvenir que dans une certaine circonstance nous nous sommes montrés charitables envers la Banque.

Nous avions l'intention bien arrêtée de lui continuer notre charité, car nous croyions avoir suffisamment renseigné nos lecteurs sur sa situa-

tion financière, pour les éclairer sur leurs intérêts personnels comme créanciers, déposants ou actionnaires de la Banque.

Nous nous étions bornés à discuter des chiffres, des chiffres fournis par la direction de la banque, chiffres officiels, par conséquent indiscutables.

Aussi, ne les a-t-on pas discutés, on s'est contenté de nous prêter des sentiments de rancune que les directeurs de la banque savaient pertinemment que nous avions mis de côté à un moment où il aurait été dangereux pour la Banque Jacques Cartier que nous les laissions éclater.

Malgré la connaissance entière de la condescendance que nous avions eue de nous taire au dit moment, la Banque Jacques Cartier ose dire que nos articles sont inspirés par la rancune et la vengeance et elle ose faire dire au *Moniteur du Commerce* :

"Nous sommes à nous demander si cette insinuation ne sera pas amenée devant les tribunaux pour être justifiée ou repoussée. Si les directeurs ne le font pas, c'est probablement que, pour le moment, ils croient avoir à faire des choses plus importantes que de fournir au confère un prétexte à réclamer pour ses affaires. Encore une fois, l'animad-